

## Orientations et outils :

	<b>Page</b>
<b>1. Liste et correspondants des DPT pour 2013.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Calendrier d'élaboration des DPT pour 2013.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Contenu du DPT.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Utilisation de l'application Farandole.....</b>	<b>6</b>
<b>5. Introduction des dépenses fiscales représentatives dans les DPT .....</b>	<b>7</b>
<b>6. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « OUTRE-MER ».....</b>	<b>9</b>
<b>7. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT » .....</b>	<b>11</b>

# 1. Liste et correspondants des DPT pour le PLF 2013

(18 documents au total)

Ministère chef de file	Intitulé du DPT	Création	Correspondants	Tél.	Mél
Affaires étrangères	ACTION EXTERIEURE DE L'ÉTAT	Art. 128 de la LFR pour 2005	Pascal Saussac	01.43.17.63.93	<a href="mailto:pascal.saussac@diplomatie.gouv.fr">pascal.saussac@diplomatie.gouv.fr</a>
			Marion Dehais	01.43.17.48.81	<a href="mailto:marion.dehais@diplomatie.gouv.fr">marion.dehais@diplomatie.gouv.fr</a>
			Laurent Altenbach	01.43.17.66.96	<a href="mailto:laurent.altenbach@diplomatie.gouv.fr">laurent.altenbach@diplomatie.gouv.fr</a>
			Thierry Guichoux	01.43.17.64.94	<a href="mailto:thierry.guichoux@diplomatie.gouv.fr">thierry.guichoux@diplomatie.gouv.fr</a>
			Aurélie de Poortère	01.43.17.66.07	<a href="mailto:aurelie.de-poortere@diplomatie.gouv.fr">aurelie.de-poortere@diplomatie.gouv.fr</a>
Affaires étrangères	POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT	<i>Idem</i>	Mustafa Soykurt		<a href="mailto:mustafa.soykurt@diplomatie.gouv.fr">mustafa.soykurt@diplomatie.gouv.fr</a>
			Marie-Pierre Delbosc	01.43.17.80.12	<a href="mailto:marie-pierre.delbosc@diplomatie.gouv.fr">marie-pierre.delbosc@diplomatie.gouv.fr</a>
Écologie, développement durable et énergie,	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Pierre Brender	01.40.81.92.50	<a href="mailto:pierre.brender@developpement-durable.gouv.fr">pierre.brender@developpement-durable.gouv.fr</a>
Écologie, développement durable et énergie,	SECURITE ROUTIERE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sabrina Kauf	01.40.81.82.06	<a href="mailto:sabrina.kauf@developpement-durable.gouv.fr">sabrina.kauf@developpement-durable.gouv.fr</a>
Intérieur	POLITIQUE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	Art. 104 de la LFI pour 2008	Marie-Hélène Balique	01.72.71.69.30	<a href="mailto:marie-helene.balique@immigration-integration.gouv.fr">marie-helene.balique@immigration-integration.gouv.fr</a>
Egalité, territoires et logement	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Gilles Dufnerr	01.40.65.11.64	<a href="mailto:gilles.dufnerr@diact.gouv.fr">gilles.dufnerr@diact.gouv.fr</a>
			Arnaud Deschamps	01.40.65.11.31	<a href="mailto:arnaud.deschamps@datar.gouv.fr">arnaud.deschamps@datar.gouv.fr</a>
Outre-Mer	OUTRE-MER	Art. 128 de la LFR pour 2005	Serge Kayser	01.53.69.27.15	<a href="mailto:Serge.kayser@outre-mer.gouv.fr">Serge.kayser@outre-mer.gouv.fr</a>
			Vincent Rémy-Néris	01.53.69.23.76	<a href="mailto:vincent.remy-neris@outre-mer.gouv.fr">vincent.remy-neris@outre-mer.gouv.fr</a>
Intérieur	PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Mathieu Piton	01.40.07.66.80	<a href="mailto:mathieu.piton@interieur.gouv.fr">mathieu.piton@interieur.gouv.fr</a>
Intérieur	SECURITE CIVILE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Edouard Jacquemont	01 56 04 72 64	<a href="mailto:edouard.jacquemont@interieur.gouv.fr">edouard.jacquemont@interieur.gouv.fr</a>
			Barbara Vaudo-Rouqueirol	01.56.04.72.40	<a href="mailto:barbara.vaudo-rouqueirol@interieur.gouv.fr">barbara.vaudo-rouqueirol@interieur.gouv.fr</a>
Services du Premier ministre	POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES TOXICOMANIES	Art. 138 de la LFR de fin d'année 2008	Françoise Toussaint	01.44.63.20.65	<a href="mailto:francoise.toussaint@midt.premier-ministre.gouv.fr">francoise.toussaint@midt.premier-ministre.gouv.fr</a>

Affaires sociales et santé	INCLUSION SOCIALE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sylvie Zimmermann	01.40.56.64.89	<a href="mailto:sylvie.zimmermann@ante.gouv.fr">sylvie.zimmermann@ante.gouv.fr</a>
			Florence Privat	01.40.56.62.01	<a href="mailto:florence.privat@santé.gouv.fr">florence.privat@santé.gouv.fr</a>
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Art.137 de la LFI 2010	Marianne Beseme	01.40.45.98.38	<a href="mailto:marianne.beseme@jeunesse-sports.gouv.fr">marianne.beseme@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
			Sylvie Martinez	01.40.45.92.35	<a href="mailto:sylvie.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr">sylvie.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
			Sylvie Gotti	01.40.45.95.40	<a href="mailto:sylvie.gotti@jeunesse-sports.gouv.fr">sylvie.gotti@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
Droits des femmes	POLITIQUE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Art. 183 de la LFI pour 2009	Olivier Montes	01.40.56.71.80	<a href="mailto:olivier.montes@social.gouv.fr">olivier.montes@social.gouv.fr</a>
Egalité des territoires et logement	VILLE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Guillaume Dechanlaire		<a href="mailto:guillaume.dechanlaire@ville.gouv.fr">guillaume.dechanlaire@ville.gouv.fr</a>
Premier ministre -SGDSN	DEFENSE ET SECURITE NATIONALE	Livre blanc de la défense nationale	Christian de La Rochebrochard	01 71 75 81 03	<a href="mailto:christian.de-la-rochebrochard@sgdsn.gouv.fr">christian.de-la-rochebrochard@sgdsn.gouv.fr</a>
Justice	JUSTICE DES MINEURS	Art.7 de la loi n°2010-832 du 22/07 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion	François Gajan	01.44.77.69.82	<a href="mailto:francois.gajan@justice.gouv.fr">francois.gajan@justice.gouv.fr</a>
			Christelle Rosay-Zbinden	01.44.77.71.94	<a href="mailto:christelle.rosay-zbinden@justice.fr">christelle.rosay-zbinden@justice.fr</a>
			Stéphane Lacaille	01.44.77.72.89	<a href="mailto:stephane.lacaille@justice.gouv.fr">stephane.lacaille@justice.gouv.fr</a>
Redressement productif	POLITIQUE DU TOURISME	Art. 159 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010	Lucile Prévot	01.53.44.92.92	<a href="mailto:lucile.prevot@finances.gouv.fr">lucile.prevot@finances.gouv.fr</a>
			Laure Latrille		
			Monique Bapt		
Economie, finances	POLITIQUE IMMOBILIERE DE LETAT	Art.160 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011	David Galasso	01.53.18.81.38	<a href="mailto:david.galasso@dgfip.finances.gouv.fr">david.galasso@dgfip.finances.gouv.fr</a>
			Véronique Juillard	01.53.18.64.47	<a href="mailto:veronique.juillard@dgfip.finances.gouv.fr">veronique.juillard@dgfip.finances.gouv.fr</a>

## 2. Calendrier d'élaboration des DPT pour le PLF 2013

Une première réunion de lancement a eu lieu au Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat le 8 février 2012 avec l'ensemble des correspondants.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

<b>Juin</b>	<b>Finalisation des objectifs et indicateurs 2013</b> des PAP, dans le cadre des conférences de « Performance ».
<b>Fin Juin</b>	<b>Les objectifs et indicateurs envisagés pour chaque programme sont présentés au Parlement dans le cadre du « Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques » (tome 2)</b> , en application de l'art. 48 de la LOLF.  La liste des dépenses fiscales relatives à chaque DPT sera communiquée par la Direction du budget.
<b>Juillet</b>	Le ministère chef de file communique à la direction du budget la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
<b>Juillet-Août</b>	<b>Rédaction des DPT et coordination par le chef de file</b>
<b>12 Septembre 2012</b>	<b>Livraison des DPT à la direction du budget</b> par le ministère chef de file ( <i>via</i> l'application FARANDOLE, pour la plupart des textes).
<b>2ème quinzaine de septembre</b>	<b>Echanges entre la direction du budget et le chef de file pour corrections.</b>

### 3. Contenu du DPT

#### Modalités d'élaboration

#### Contenu du DPT

##### LA POLITIQUE TRANSVERSALE

- **Liste des programmes concourant à la politique transversale**
- **Présentation de la politique transversale**
- **Présentation des programmes concourant à la politique transversale**
- **Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale**

Cette liste est produite automatiquement par l'application FARANDOLE. Les programmes ayant émergé à la politique transversale l'année précédente sont automatiquement reconduits.

La modification de la liste (ajout ou retrait de programmes) doit être demandée par le ministère chef de file, à l'adresse suivante : [colette.costa@finances.gouv.fr](mailto:colette.costa@finances.gouv.fr) (bureau 1BLF).

Il s'agit d'un texte « libre », rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file. Cette partie présente la politique transversale et les leviers d'action engagés.

Texte « libre », inséré après le titre de chacun des programmes concernés et rédigé par le ministère chef de file, en étroite collaboration avec le ministère en charge du ou des programmes concernés. Cette partie présente succinctement pour chaque programme sa contribution à la politique transversale et la manière dont il participe, au travers de différents dispositifs, à la réalisation des objectifs de la politique transversale.

Pour chaque DPT, une liste des principales dépenses fiscales rattachées à la politique transversale est proposée par la direction du budget et disponible dans l'application FARANDOLE. Le ministère chef de file est ensuite en charge de sélectionner les dépenses fiscales les plus représentatives de la politique transversale et de fournir pour chacune une phrase d'explication.

##### PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

- **Présentation stratégique**
- **Axes stratégiques et objectifs et indicateurs s'y rapportant**

Texte « libre », élément le plus important du DPT, il sera rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file. Cette partie présente la stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus pour la politique transversale concernée, ainsi que les axes d'action de celle-ci.

La présentation stratégique de chaque « axe » et « sous-axe » (grands objectifs) du DPT est un texte libre qui regroupe plusieurs objectifs et indicateurs des PAP des programmes contributeurs ainsi que des objectifs transversaux.

Les programmes relevant du ministre chef de file peuvent comporter des « objectifs transversaux ». Ces derniers reflètent les activités conduites par plusieurs programmes. En revanche, les « objectifs concourant à la politique transversale » relèvent chacun d'un seul programme.

Les textes des commentaires et précisions méthodologiques doivent faire l'objet d'une concertation avec les responsables de programmes concernés afin de mieux afficher la cohérence entre les différents objectifs de la politique transversale. Ils sont automatiquement repris des PAP.

Les objectifs et indicateurs du DPT de l'année 2012 serviront de base et seront actualisés à partir des PAP 2013. Pour cela il est primordial que le responsable du programme contributeur associe le chef de file à la réflexion sur les évolutions envisagées.

##### ANNEXES

- **Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP**
- **Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale**
- **Annexe(s) spécifique(s) à chaque DPT**

Tableau produit automatiquement par FARANDOLE.

Les données de ce tableau (exécution N-2 / crédits votés N-1 / crédits proposés pour l'année N) sont saisies dans FARANDOLE par le ministère chef de file, à partir de celles qui lui sont fournies par les ministères contributeurs.

A partir de la maquette budgétaire du PLF 2013, vous veillerez à expliquer pour chacun des programmes figurant dans l'annexe 2 les modalités de calcul retenues.

La plupart des DPT comportent une ou plusieurs annexes spécifiques, dont certaines résultent de demandes du législateur.

Ces annexes, une fois rédigées et saisies dans un fichier Word hors application Farandole, sont transmises à la direction du budget (bureau sectoriel, bureau BLF : Colette Costa et BII : Dominique Lorin) par le ministère chef de file. La direction du budget se charge de leur intégration dans le DPT concerné.

Afin de faciliter l'intégration de ce fichier aux DPT, vous voudrez bien respecter strictement la charte graphique et ne pas introduire de numéros de page.

## 4. Utilisation de l'application Farandole et interlocuteurs au sein de la direction du budget

### UTILISATION DE L'APPLICATION FARANDOLE

Les conseils utiles à l'utilisation de l'application Farandole sont présentés dans le guide intitulé « Principes généraux de Farandole ».

Les consignes de saisie des textes des documents budgétaires sont présentées dans un guide à part entière qui comprend aussi les règles typographiques à respecter et qui se nomme « Guide de saisie des textes »

Ces deux guides sont accessibles à partir du lien « Informations et guides utilisateurs » figurant sur la page d'accueil de Farandole.

### VOLUMÉTRIE

La volumétrie conseillée est la suivante :

Rubrique	Longueur indicative
Présentation de la politique transversale	2 pages
Présentation de chaque programme	1 page
Présentation stratégique	2 pages
Présentation de l'axe stratégique	½ page

### VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE LA DIRECTION DU BUDGET :

- le bureau sectoriel en charge du suivi du DPT ;
- le bureau de synthèse des lois de finances (1BLF) : [colette.cost@finances.gouv.fr](mailto:colette.cost@finances.gouv.fr) ;
- le bureau Informatique (BII) : [sylvie.mocchi@finances.gouv.fr](mailto:sylvie.mocchi@finances.gouv.fr), [dominique.lorin@finances.gouv.fr](mailto:dominique.lorin@finances.gouv.fr) ou [pascale.lefebvre-cayron@finances.gouv.fr](mailto:pascale.lefebvre-cayron@finances.gouv.fr) pour les problèmes de charte graphique et d'utilisation de Farandole.

## 5. Intégration des dépenses fiscales dans les documents de politique transversale

Les documents de politique transversale (DPT) comporteront à nouveau un volet dépenses fiscales. Comme pour le PLF 2012, **le ministère chef de file, en lien avec la direction du budget, aura en effet pour tâche de sélectionner les dépenses fiscales qui contribuent de manière significative à la politique transversale considérée.**

Processus de sélection et d'intégration des dépenses fiscales au sein des DPT :

- Pour chaque DPT, une liste de dépenses fiscales ayant vocation à être intégrées dans chaque DPT sera proposée par la Direction du budget. Cette liste sera disponible sous l'application FARANDOLE au mois de juin. Le périmètre retenu correspond aux dépenses fiscales principales rattachées à tous les programmes concernés par le DPT. **Seront néanmoins exclues de cette liste les dépenses fiscales non-chiffrables et celles dont le coût est peu significatif.**
- Au sein de cette liste restreinte, **le ministère chef de file aura pour mission de choisir les dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.** Les dépenses fiscales sélectionnées doivent être représentatives de la politique transversale. A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'intégrer les dépenses fiscales les plus coûteuses s'il est reconnu qu'elles ne contribuent que marginalement à la politique transversale. Une fois les dépenses fiscales sélectionnées dans FARANDOLE, la liste des dépenses fiscales intégrées dans le DPT est produite automatiquement. La date limite concernant la sélection des dépenses fiscales du DPT par le ministère chef de file est le 16 juillet.
- Pour chaque dépense sélectionnée, **il est demandé de remplir une ligne de justification expliquant la contribution de la dépense fiscale à la politique transversale.** Dans FARANDOLE, cette ligne apparaîtra comme dans l'exemple présenté ci-après (p.8). La date de retour des justifications des dépenses fiscales au sein de chaque DPT est le 12 septembre.

**Exemple :**

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011	Chiffrage pour 2012
110211	<b>Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés</b> Impôt sur le revenu Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés <u>Contribution à la politique transversale</u> : ----- ----- <i>Bénéficiaires 2010 : 62 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2001 - CGI : 199 quater B</i>	30	34	34
110234	Crédit d'impôt prime d'assurance contre les impayés de loyers Impôt sur le revenu Objectif : Favoriser l'accès des personnes modestes à la location d'un logement <u>Contribution à la politique transversale</u> : ----- ----- <i>Bénéficiaires 2010 : 43 000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2009 - CGI : 200 nonies</i>	6	6	5



## 6. Éléments d'information relatifs à l'élaboration du DPT « OUTRE-MER » 2013

Le DPT Outre-mer est composé de deux grandes parties : une présentation par axes des programmes et des indicateurs concourant à la politique transversale Outre-mer; et une présentation budgétaire détaillant l'effort budgétaire et financier de l'État en outre-mer, suivie des autres annexes obligatoires et thématiques.

Depuis le PLF 2010, le DPT comporte en annexe des données budgétaires présentées par territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Iles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, T.A.A.F., crédits non répartis).

En complément, cinq états récapitulatifs sont fournis : l'un synthétisant l'ensemble de l'effort budgétaire et financier de l'Etat en outre-mer tous territoires confondus ; les quatre autres synthétisent l'effort de l'Etat par titre (2, 3, 5 et 6) tous territoires confondus.

Pour l'exercice 2013, chaque correspondant budgétaire de programme entrant dans le périmètre de la politique transversale restituera les données suivantes **par programme et par territoire** :

- **Dépenses de fonctionnement** (titre 3) ; **d'investissement** (titre 5) ; **d'intervention** (titre 6) ; et **de personnel** (titre 2), en AE et CP pour l'exécution 2011, la LFI 2012 et le PLF 2013,
- **Dépenses par actions** (tous titres confondus) en AE et CP pour l'exécution 2011, la LFI 2012 et le PLF 2013,
- **Crédits des opérateurs intervenant en Outre-mer** en AE et CP pour l'exécution 2011, la LFI 2012 et le PLF 2013,
- **Effectifs de la fonction publique d'Etat** (ETPT 2011 et plafond d'emplois au 01/01/2012)
- **Effectif des opérateurs intervenant en Outre-mer** (ETPT 2011 et plafond d'emplois au 01/01/2012)

Pour ce faire, la Délégation Générale à l'Outre-mer transmettra une version informatique des maquettes – littéraire et budgétaire<sup>1</sup> - à compléter.

En complément, des commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits sont demandés pour enrichir l'annexe 2 du DPT « Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale ».

Dans ce cadre, il appartient au correspondant désigné de transmettre les informations suivantes au département de la dépense de l'État (DDE) de la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM) ([dpt@outre-mer.gouv.fr](mailto:dpt@outre-mer.gouv.fr)) :

**Pour le 30 juin 2012 au plus tard** :

- données budgétaires relatives à l'exécution 2011 et à la LFI 2012 ; effectifs de la FPE et des opérateurs dans le territoire
- présentation des programmes et des objectifs ; données chiffrées pour les indicateurs retenus dans le DPT (partie principale du DPT)

**Pour le 31 aout 2012 au plus tard** : données budgétaires relatives au PLF 2013 ; commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits.

<sup>1</sup> La maquette budgétaire contient dans son premier onglet la méthodologie à suivre.

## Annexe 1 – Maquette littéraire

PROGRAMME (N° ...)

---

Description synthétique du programme

Expliquer d'une part le caractère transversal du programme et, d'autre part, mentionner le rattachement du programme étudié à l'un des 6 axes de la politique transversale (voire plusieurs si nécessité. Ex : tourisme)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME A L'AXE ... DE POLITIQUE TRANSVERSALE OUTRE-MER

Citer les actions / dispositifs du programme contribuant à l'axe X de la politique transversale outre-mer sur lesquels les crédits sont imputés.

Attention, il se peut que certaines actions du programme concerné relèvent de plusieurs axes. Il vous est, dès lors, demandé de rédiger autant de présentation littéraire que d'appartenance aux axes.

Thèmes à aborder en priorité : CIOM, points d'avancée sur la départementalisation de Mayotte

Citer les principaux projets du programme mis en œuvre en outre-mer sur les trois années étudiées dans le DPT OM 2013 (2011, 2012 et 2013).

### SERVICES ET OPERATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Mentionner explicitement les opérateurs (du programme concerné) intervenant Outre-mer : lieu d'intervention (nom du DOM et ou du COM), politique menée, finalité, montants des subventions d'intervention, etc.

- Opérateur 1
- Opérateur 2
- Opérateur 3

Note méthodologique :

La description ne doit pas dépasser 1,5 page

Les explications des évolutions budgétaires ne doivent pas apparaître dans cette présentation. L'annexe « Commentaires sur l'évolution pluriannuelle du programme XXX.doc » est utilisée à cet effet.

## Annexe 2 – Maquette budgétaire

Cf. document Excel « [Annexe 2\\_RestitutionBudgétaire\\_pg.xls](#) »

## 7. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »

### ➤ Annexe « PRÉVISION DE L'EFFORT D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR 2012 ET 2013 À PARTIR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES »

Le DPT comprend une annexe détaillant les prévisions de l'effort d'aide publique au développement de la France. La collecte des informations nécessaires à l'élaboration de cette annexe, leur consolidation et leur vérification relèvent de la Direction générale du Trésor. Cet exercice est en lien étroit avec celui relatif à la déclaration d'APD auprès du CAD (Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), qui portera en 2012 sur l'année 2010, et qui fera l'objet d'instructions séparées. En revanche, pour l'élaboration du DPT, les données à fournir sont prévisionnelles. Elles concernent les années 2012 et 2013.

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes à la DGT :

- dès que possible, au bureau MF3 de la DGT, les coordonnées des personnes ressources en matière d'APD. Les contacts au sein de la DGTPE sont : [linah.shimi@dgtresor.gouv.fr](mailto:linah.shimi@dgtresor.gouv.fr) et [laurent.weill@dgtresor.gouv.fr](mailto:laurent.weill@dgtresor.gouv.fr)

- le 31 août au plus tard : au niveau le plus fin possible, les prévisions de dépenses d'APD générées à partir des programmes listés ci-après pour les années 2012 et 2013 et ce, **à partir des prévisions d'exécution de l'année en cours et de la maquette du PLF 2013**. Ces informations devront être insérées dans des tableaux dont la maquette sera communiquée par la DGTPE dans le courant du mois d'avril aux personnes identifiées comme correspondants APD.

Il est rappelé que le périmètre des dépenses d'APD ainsi que les règles de comptabilisation sont fixées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La DGTPE (bureau MF3) tient à la disposition de chaque ministère toutes les informations utiles à la détermination de ces dépenses.

➤ **LISTE DES MISSIONS ET PROGRAMMES CONCOURANT À  
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (maquette 2012)**

<b>Missions</b>	<b>Programmes</b>
<b>Aide publique au développement</b>	110 - Aide économique et financière au développement 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement 301 – Développement solidaire et migrations
<b>Action extérieure de l'État</b>	105 - Action de la France en Europe et dans le monde 185 - Rayonnement culturel et scientifique
<b>Défense</b>	144 – environnement et prospective de la politique de défense 178 - Préparation et emploi des forces
<b>Engagements financiers de l'Etat</b>	114 - Appels en garantie de l'Etat 117 –charge de la dette et trésorerie de l'Etat
<b>Prêts à des Etats étrangers</b>	851 - Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure. 852 - Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France. 853- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers.
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	150 - Formations supérieures et recherche universitaire 231 - Vie étudiante 172 - (ex-194) Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources 142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles
Immigration, asile et intégration	303 – Immigration et asile
<b>Sécurité</b>	152 – Gendarmerie nationale
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
<b>Ecologie, développement et aménagement durables</b>	217- (ex-211) Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement durable. 181 - Prévention des risques
<b>Enseignement scolaire</b>	214 - Soutien de la politique d'éducation scolaire 143 – Enseignement technique agricole
<b>Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</b>	154 - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires.

<b>Autres missions et programmes pouvant concourir à l'APD :</b>	
<b>Travail et emploi</b>	155 - Conception, gestion et évaluation des politiques d'emploi
<b>Culture</b>	224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	163 - Jeunesse et vie associative 219 – Sport 210 – Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Economie</b>	223 – Tourisme
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	186 – Recherche culturelle et culture scientifique 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables
<b>Santé</b>	183 – Protection maladie 204 – Prévention et sécurité sanitaire
<b>Participation financière de l'Etat</b>	731-opérations en capital intéressant les participations de l'Etat
<b>Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique</b>	781-projets de lutte contre la déforestation dans le cadre du financement précoce 782-actions des fonds environnementaux contre la déforestation dans le cadre du financement précoce
<b>Autres missions</b>	Agences de l'eau Collectivités territoriales Territoire d'Outre-Mer